

# ADHESION & ABONNEMENTS 2025



## Mes INFOS ENTITÉ

ENTREPRISE	
Raison sociale	
Nom commercial	
SIRET	
Code APE / Secteur Activité	
TVA intracommunautaire	
Nature juridique	
Effectif N-1	
CA € HT N-1	
N° agrément sanitaire	
ADRESSE	
Adresse 1	
Adresse 2	
Code postal / Ville	
Téléphone	
E-mail	
ADRESSE DE FACTURATION	
Adresse 1	
Adresse 2	
Code postal / Ville	
COMMUNICATION	
Contact principal (NOM / Prénom)	
Téléphone	
E-mail	
Site web	
Réseaux sociaux	linkedin :

# ADHESION & ABONNEMENTS 2025



## Mes INFOS VENTE / DISTRIBUTION

VENTE / CIRCUITS DISTRIBUTION	
Export %	
GMS %	
RHD % ( <i>restauration collective / commerciale</i> )	
Épicerie fine %	
Vente directe %	
E-commerce %	
Autre %	

## Mes INFOS CONTACTS

NOM / Prénom	SERVICE	E-MAIL	LIGNE DIRECTE	PORTABLE
	Direction			
	Administratif Financier			
	Commercial			
	Marketing Communication			
	RH / Formation			
	Achat			
	Logistique			
	Maintenance			
	Production			
	QSE / RSE			
	R & D			

# ADHESION & ABONNEMENTS 2025



## Mes INFOS ADHÉSION

EFFECTIF	COTISATION (non soumise à la TVA) Montant annuel des cotisations par tranche d'effectifs	
	Créateur	190.00 €
0 à 2	310.00 €	€ net de taxe
3 à 4	340.00 €	€ net de taxe
5 à 9	490.00 €	€ net de taxe
10 à 19	740.00 €	€ net de taxe
20 à 49	950.00 €	€ net de taxe
50 à 99	1 360.00 €	€ net de taxe
100 à 199	1 800.00 €	€ net de taxe
200 et 299	2 230.00 €	€ net de taxe
300 et plus	2 430.00 €	€ net de taxe
TOTAL cotisation		€ net de taxe

ABONNEMENTS ANNUELS			
	Je m'abonne	Montant HT	Montant TTC
APPUI JURIDIQUE DROIT SOCIAL	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	400 € HT	480 € TTC
APPUI JURIDIQUE BUSINESS	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	410 € HT	492 € TTC
AGROVEILLE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	300 € HT	360 € TTC
TOTAL abonnement(s)		€ HT	€ TTC

### TOTAL

TOTAL cotisation 2025	€
TOTAL abonnement(s) 2025	€
TOTAL = cotisation + abonnement (s)	€

Règlement par : (merci d'indiquer le détail)

- chèque  
 virement

Banque SG

IBAN : FR76 3000 3043 3900 0500 0571 402  
BIC (Swift code) : SOGEFRPP

Date :  
Lieu :  
Nom du signataire :

Cachet de l'entreprise  
et signature :

# ADHESION & ABONNEMENTS 2025



## CONDITIONS GENERALES

L'adhésion et la fourniture des prestations par l'AREA Occitanie au Client est régie par les présentes Conditions Générales ainsi que par les Conditions Particulières qui en font partie intégrante. En cas de divergences entre les présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières, ces dernières prévaudront. Les Conditions Générales sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, annulent et remplacent toutes conditions antérieures et prévalent sur toutes conditions d'achat ou autres Contrats du Client. La signature des Conditions Particulières implique acceptation complète et sans réserve des présentes Conditions Générales.

### 1 – Adhésions

La présente adhésion est conclue pour l'exercice mentionné au verso. Cette adhésion permet la mise en place de services mutualisés, la conduite d'actions collectives, la réalisation de services et d'accompagnement par des équipes, et la nécessité de les financer, d'une année sur l'autre. Aussi, l'adhésion se renouvellera tacitement par année civile sauf dénonciation du présent contrat par l'adhérent, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, trois (3) mois avant la date du contrat d'adhésion pour une démission sur l'exercice suivant. Passé ce délai, l'adhésion sera reconduite pour la nouvelle année. Ce contrat complète ou remplace toute adhésion qui a pu être antérieurement conclue entre l'adhérent et l'AREA Occitanie. En cas de résiliation au cours d'une année civile, l'adhésion de l'année en cours sera due. En cas de résiliation avec non-respect du délai de dénonciation indiqué ci-dessus, l'adhésion pour l'année suivante sera due.

### 2 – Contrat

Les Conditions Particulières détaillant le contenu de la prestation, ainsi que son calendrier de réalisation seront adressées au Client, pour une durée de validité de 3 mois. Les Conditions Particulières ainsi que les présentes Conditions Générales seront signées et paraphées et lieront les parties à compter de leurs dates de signature (« Le Contrat »). A la demande du Client ou selon la suggestion de l'AREA Occitanie, les parties pourront convenir d'une modification des prestations, après acceptation d'un devis préalable de l'AREA Occitanie et selon les termes d'un avenant aux Conditions Particulières signé par les Parties. L'AREA Occitanie se réserve le droit de suspendre toute prestation ou d'annuler tout Contrat en cas d'inexécution par le Client de tout ou partie de ses obligations résultant des présentes.

### 3 – Les prestations de l'AREA Occitanie :

Le contexte et la définition des objectifs du Client, le contenu détaillé de la prestation, les intervenants, les délais et le coût de la prestation seront décrits dans les Conditions Particulières, les délais étant indicatifs. Les services proposés par l'AREA Occitanie consistent à fournir des préconisations, des conseils et des informations considérées comme des recommandations et dont la mise en œuvre n'implique aucune garantie de résultat. L'AREA Occitanie pourra sous-traiter tout ou partie de l'exécution de ses prestations, sous réserve d'en informer le Client et de rester garant de la bonne exécution des prestations ainsi sous-traitées.

### 4 – Obligations du Client :

La bonne exécution des prestations de l'AREA Occitanie dépend d'une étroite collaboration entre les parties et notamment de la coopération active du Client dans l'évaluation de ses objectifs et besoins. En conséquence, le Client s'engage à fournir à l'AREA Occitanie toute l'assistance requise en lui communiquant, dans le respect du calendrier fixé, tous éléments, données et informations demandées. Le Client permettra au personnel de l'AREA Occitanie l'accès à ses locaux, sur demande de l'AREA Occitanie.

### 5 – Barèmes annuels

Le barème des adhésions et des honoraires sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration de l'AREA. L'adhésion à l'AREA Occitanie vaut accord sur le barème des adhésions et honoraires, sans aucune réserve. La tacite reconduction donne lieu à une actualisation tarifaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de l'AREA Occitanie.

### 6 – Coût de la prestation :

Le coût de prestation est fixé dans les Conditions Particulières et ne comprend pas les frais d'hébergement et de déplacement, facturés en sus. Le versement du prix sera effectué en privilégiant le virement, selon les échéances de paiement définies dans les Conditions Particulières et dès émission des factures correspondantes. Le paiement anticipé du prix n'entraînera aucun escompte. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité de 3 points au-dessus du taux d'intérêt légal, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

### 7 – Garanties – Responsabilités :

L'AREA Occitanie déclare et garantit que ses prestations seront exécutées conformément au contenu de la prestation décrite dans les Conditions Particulières, dans les règles de l'art et en l'état des connaissances scientifiques et techniques à sa disposition. L'AREA Occitanie ne vérifiant pas l'exactitude et l'exhaustivité des informations communiquées par le Client, l'AREA Occitanie ne sera pas tenu responsable des conséquences résultant d'informations incomplètes ou incorrectes communiquées par le Client. En outre, l'AREA Occitanie n'assumera aucune responsabilité résultant du non-respect par le Client des recommandations de l'AREA Occitanie ou de la réglementation applicable, ou encore de tout changement dans la réglementation ayant un impact sur les préconisations de l'AREA Occitanie. De plus, le Client exonère l'AREA Occitanie de toute responsabilité sur la conformité à ses besoins des prestations rendues ou sur leur résultat. L'AREA Occitanie ne sera pas être tenu responsable de tout dommage indirect ou consécutif subi par le Client suite à l'exécution des prestations, tel que perte d'activité, perte de données ou manque à gagner, et ce quel qu'en soit la raison.

La responsabilité de l'AREA Occitanie sera en tout état de cause limitée uniquement au prix de ses prestations.

### 8 - Suspension des prestations

Dans le cas d'un retard de paiement supérieur à 4 mois, sauf accord préalable, les services seront stoppés. Aucune responsabilité sur l'arrêt de la mission ne pourra de ce fait être imputée à l'Area Occitanie

### 9 - Règlement Général sur la Protection des Données

Chaque partie se conformera aux dispositions du nouveau règlement européen, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 qui a pour objectif de renforcer la protection des données à caractère personnel pour les individus. Le traitement et le transfert de ces dites données par l'AREA Occitanie auront pour finalités l'exécution et le suivi de la mission, de la relation adhérent et la gestion informatique des données. L'adhérent consent par la présente auxdits traitements et transferts **en cochant la case située en fin de ce document**. Il confirme avoir obtenu, le cas échéant, tous les consentements nécessaires des personnes concernées par les données. Les personnes concernées par les données bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité, dans les conditions établies par le règlement. Ces droits peuvent être exercés en envoyant un courrier à l'adresse suivante : [info@areaoccitanie.com](mailto:info@areaoccitanie.com)

### 10 – Propriété Intellectuelle – Confidentialité – Données personnelles :

L'AREA Occitanie cède au Client, dès paiement de l'intégralité du prix de la prestation, le droit d'exploiter à destination uniquement de son usage interne, les droits d'auteur incorporés dans les documents établis par l'AREA Occitanie, incluant le droit de reproduire et de communiquer lesdits documents.

Les « Informations Confidentielles » sont toutes informations, produits, et matériels, sous quelques formes que ce soit (orales, écrites, électroniques, papiers, échantillons, photographies numériques cryptées ou autres), de toute nature (scientifiques, techniques, biologiques, commerciales, industrielles, financières ou autres), qui auront été ou seront communiquées avant ou après l'entrée en vigueur du présent Contrat par le Client à l'AREA ou auxquelles l'AREA Occitanie pourrait avoir accès à l'occasion du Contrat et se rapportant au Contrat, au Client et à son activité, incluant notamment et de manière non limitative ses produits, ses marchés, ses processus et secrets de fabrication, son savoir-faire, ses techniques, ses technologies, ses droits de propriété intellectuelle, ses matières premières, ses résultats de tests, programmes, spécifications, formules, ses contrats et engagements, et plus généralement toutes données, plans et projets techniques, données financières, économiques et stratégiques.

L'AREA Occitanie s'engage à préserver, pendant une période de trois ans après la signature du Contrat, la stricte confidentialité des Informations Confidentielles et en particulier à :

- ne pas divulguer, distribuer, reproduire, publier ni communiquer à des tiers les Informations Confidentielles,
- utiliser les Informations Confidentielles exclusivement dans le cadre du Contrat,
- ne pas donner accès et ne pas divulguer les Informations Confidentielles à aucun employé ou chargé de mission de l'AREA Occitanie, autre que ceux engagés dans l'exécution du Contrat, ces derniers étant liés par un engagement de confidentialité similaire au Contrat et après avoir été informé de la nature confidentielle des informations échangées,
- prendre toutes mesures raisonnables en vue de la prévention et de la protection contre le vol, les copies, les reproductions ou toutes utilisations, divulgations non autorisées des Informations Confidentielles.

Ne seront pas considérées comme des Informations Confidentielles :

- les informations faisant partie du domaine public lors de leur obtention ou qui y sont tombées ultérieurement,
- les informations que l'AREA Occitanie possédait déjà lorsqu'il les a obtenues,
- les informations que l'AREA Occitanie a reçues d'un tiers au Contrat, ledit tiers n'étant pas soumis à une clause de confidentialité.

Le Contrat ne confère à l'AREA aucun droit d'utilisation sur les Informations Confidentielles communiquées, à l'exception du droit de reproduire et de diffuser à des fins statistiques, ou dans le cadre de la publication de Guides de Bonnes Pratiques ou de tout autre document d'information destiné à la profession agroalimentaire, certaines Informations Confidentielles, sous réserve d'une anonymisation des données directement ou indirectement nominatives.

L'AREA Occitanie s'engage sur demande du Client, à restituer ou à détruire l'ensemble des Informations Confidentielles du Client. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle qu'amendée, l'AREA Occitanie collecte et traite de manière automatisée certaines données personnelles concernant le Client aux seules fins de faciliter la fourniture de ses prestations et dans le respect des droits des personnes concernées. Les personnes concernées par les données ainsi collectées et traitées disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi visée ci-dessus en contactant le secrétariat de l'AREA Occitanie.

### 11 – Force majeure :

L'AREA Occitanie se réserve la faculté de suspendre ou de résilier tout ou partie de ses prestations, de plein droit, sans formalité et ne sera pas tenu responsable de tout retard ou défaut d'exécution de ses obligations, en cas de survenance d'un événement de force majeure et en particulier, catastrophe naturelle, intempérie, incendie, explosion, inondation, grève nationale, émeute ou trouble civil, crise sanitaire, retard anormal du fait des parties prenantes.

### 12 – Attribution de compétence – Loi applicable :

En cas de contestation, les relations entre les parties seront régies par la loi française et le Tribunal de commerce de Montpellier sera seul compétent, même en cas de référé et nonobstant toute pluralité d'instance ou de partie ou d'appel en garantie.